



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

conditions d'accès

Question écrite n° 112813

## Texte de la question

M. Jean-Yves Le Déaut attire l'attention de M. le ministre auprès de la ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé de l'industrie, de l'énergie et de l'économie numérique, sur la question préoccupante de la fracture numérique. L'accès aux réseaux et aux technologies numériques est devenu l'une des conditions d'intégration dans notre société. Le déploiement géographique d'un réseau très haut débit, qui devrait permettre l'accès à tous ne suffit pas si les citoyens n'en exploitent pas les potentialités. Or la France, de ce point de vue, est en retard puisqu'environ un tiers de la population ne possède pas d'ordinateur et n'utilise pas internet. Cette fracture correspond à trois fossés numériques qui sont générationnel, social et culturel. Fort de ce constat, le Centre d'analyse stratégique propose notamment de familiariser les personnes âgées aux outils numériques par un accompagnement personnalisé et des logiciels adaptés, ce qui leur permettrait de correspondre plus facilement avec leurs proches, de bénéficier d'un suivi médical à distance et ainsi de rester chez elles plus longtemps. Il lui demande quelles réponses apportera le Gouvernement à ces propositions, qui prétendent apporter une solution à ce qui apparaît plus que jamais comme un enjeu de société majeur.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Yves Le Déaut](#)

**Circonscription :** Meurthe-et-Moselle (6<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 112813

**Rubrique :** Télécommunications

**Ministère interrogé :** Industrie, énergie et économie numérique

**Ministère attributaire :** Redressement productif

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 28 juin 2011, page 6785

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)